

AIDE MEMOIRE CHAMPIONNAT PAR EQUIPES
Saison 2019 - 2020

Mise à jour le 4 juillet 2019 [DC]

MESSIEURS

Niveau	Jour Horaire	Heure arrivée JA	Arrêt de la rencontre	Nombre de tables	Affectation des tables	Nombre de joueurs	Classements	Composition des équipes	Composition des doubles	Nombre de mutés d'étrangers	Arbitrage
N1	Samedi 17h00	Samedi 16h00	Score acquis à 8 points	2	Tables non affectées	4	Classés 18 à 20 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 1800 points) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours (1)	- 4 féminines autorisées	- Libre	- 1 muté - 1 étranger Particularité pour les équipes qui descendent de PRO, possibilité de 2 mutés dès la 1 ^{ère} phase	2 Arbitres officiels non joueurs du club recevant AR ou AN
N2							Classés 16 à 20 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 1600 points) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours (1)				
N3							Classés 14 à 20 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 1400 points) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours (1)				
PN	Samedi 16h00	Samedi 15h00	Toutes les parties sont jouées			Classés 11 à 20 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 1100 points) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours (1)	- Pas de Poussins	- 1 muté - 1 étranger		2 Arbitres officiels non joueurs du club recevant : AC - AR ou AN	
R1	B-N	Samedi 16h00 ou Dimanche 14h00	Samedi 15h30 ou Dimanche 13h30	Toutes les parties sont jouées	4 (possibilité de jouer à 3 joueurs, 1 fois par phase)	Tous	- 4 féminines autorisées	- Libre	- Double 1 obligatoirement complet si équipe incomplète au moment des doubles.	Possibilité 2 mutés uniquement en 2 ^{ème} phase, si les mutations faites lors de la période de mutation libre (20 mai - 15 juin) Validation au 1^{er} juillet de la saison en cours	Arbitrage partagé si club visiteur d'accord sinon arbitrage par le club recevant
R2		H-N	Dimanche 9h00 ou Samedi 16h00								
R3											
R4											

(1) Exception : Lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la 1^{ère} phase, les joueurs ayant disputés au moins 3 rencontres avec cette équipe lors de la 1^{ère} phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la 2^{ème} phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division

DAMES

Niveau	Jour Horaire	Heure arrivée JA	Arrêt de la rencontre	Nombre de tables	Affectation des tables	Nombre de joueurs	Classements	Composition des équipes	Composition des doubles	Nombre de mutés d'étrangers	Arbitrage
N1	Samedi 17h00	Samedi 16h00	Score acquis à 8 points	2	Tables non affectées	4	Classées 11 à 15 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 1100 points) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours (1)	- Pas de Poussines	- Libre	- 1 mutée - 1 étrangère Particularité pour les équipes qui descendent de PRO, possibilité de 2 mutées dès la 1 ^{ère} phase	2 Arbitres officiels non joueurs du club recevant AR ou AN
N2							3 des 4 joueuses classées 9 à 15 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 900 points) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours (1)				
N3							3 des 4 joueuses classées 7 à 15 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 700 points) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours (1)				
PN	Samedi 16h00	Samedi 15h00	Toutes les parties sont jouées			3 des 4 joueuses classées 6 à 15 ou en série nationale (soit ayant un nombre de points \geq 600 pts) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours - Toutes				Possibilité de 2 mutées uniquement en 2 ^{ème} phase, si les mutations faites lors de la période de mutation libre (20 mai - 15 juin) Validation au 1^{er} juillet de la saison en cours	2 Arbitres officiels non joueurs du club recevant : AC, AR ou AN
R1	Samedi 15h00 et 17h30 (2 rencontres)	Samedi 14h30	Toutes les parties sont jouées		3	Toutes		- Libre		Arbitrage partagé si club visiteur d'accord sinon arbitrage par le club recevant	

(1) Exception : Lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la 1^{ère} phase, les joueuses ayant disputés au moins 3 rencontres avec cette équipe lors de la 1^{ère} phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la 2^{ème} phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division

Cette fiche ne remplace pas les Règlements fédéraux qui sont les seuls textes de référence